

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Coupe Sarthe dériveurs IND**
Date : **Dimanche 1^{er} Novembre 2020**
Lieu : Lac des Varennes, 72340 Marçon
Autorité organisatrice : **Ecole de Voile de Marçon (72008)**
Grade : **5B**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.3 Les règlements fédéraux et de la Coupe Sarthe dériveurs
- 1.4 **Le protocole sanitaire**

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes figurant sur la table des handicaps dériveurs de la FFVoile et un coefficient temps sur temps supérieur à 0,700 (Fireball, Ponant, Laser standard, Jet, Finn Déclit, 470, 420, RSFéva, Vaurien, Topper, Europe, Laser Radial, Laser 4.7, Equipe, Caravelle....)

Il est conseillé aux coureurs qui auraient un doute sur l'admissibilité de leur dériveur de contacter au préalable les organisateurs.

- 3.2 **En raison de la crise sanitaire, les coureurs doivent impérativement s'inscrire à l'avance en renvoyant le bulletin d'inscription ci-joint à : clubvoilemarcon@gmail.com ou en ligne via ce [bulletin](#)**

Ils confirmeront leur inscription à l'arrivée de la compétition voir paragraphe 5.1

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Néant

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : dimanche 1^{er} novembre de 9h à 10h

- 5.3 Jours de course :



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Nombre de courses
Dimanche 1 ^{er} Novembre	10h30	6

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 17 h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours à effectuer seront affichés en annexe

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique sans modification

9. CLASSEMENT

9.1 Nombre de courses pour valider la compétition : 2

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) A partir de 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

Trois classements seront établis : inter série petit rating inférieur à 0.75, moyen rating compris entre 0.75 et 0.90 et grand rating > à 0.90, si au moins 5 bateaux sont compris dans chacun des groupes, sinon un seul classement IND (scratch)

Le classement de chaque course sera effectué en temps compensé.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES COVID 19

Les coureurs et accompagnateurs devront respecter les gestes barrières. Port du masque a tout moment et en tout lieu dans l'enceinte du Centre Nautique de Marçon.

En cas de suspicion de Covid 19, il demandé au coureur/accompagnateur de renoncer à venir participer à la compétition.

Le Centre Nautique ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid 19. Le Centre Nautique de Marçon et ses représentants ne pourront être tenus responsables.

Accès au plan d'eau

Le Lac des Varennes est situé à la sortie du village de Marçon, suivre « Espace de loisirs ».

Pour toutes informations, contact à l'adresse Email suivante
president.cvmarcon@gmail.com